



*Signataire : Skender Salih*

*Date de dépôt : 30 octobre 2023*

## **Question écrite urgente**

### **Quelle est la communication entre l'Etat et les communes ?**

En juillet 2023, plusieurs courriers ont été adressés, par des entrepreneurs, au Conseil d'Etat, desquels il ressort qu'il y a un manque de transversalité et de communication entre les différents services de l'administration.

En effet, il est relevé que, concernant les demandes d'autorisations pour le bon déroulement des activités respectives de ces entreprises (*utilisation du domaine public*), ces dernières doivent effectuer plusieurs demandes et ce, pour la même tâche à effectuer : office cantonal des transports (OCT), office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), communes,...

Dans leurs courriers, les entrepreneurs soulèvent qu'il y a lieu de mettre en place des mécanismes de coordination et de collaboration plus efficaces entre les services précités.

De ce fait, il me semble pertinent de poser quelques questions, à savoir :

- ***Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de recevoir ces entrepreneurs pour comprendre le réel problème exposé dans leurs courriers ?***
- ***Quelles sont les actions que le Conseil d'Etat envisage d'entreprendre pour résoudre les problèmes administratifs rencontrés par les entrepreneurs ?***